

# La Nation

Journal vaudois

JAA. CH- 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## La ZAD nouvelle est arrivée !

Après le Mormont, une nouvelle zone à défendre (ZAD) a éclo à Yverdon-les-Bains. Cela s'est passé le 16 octobre, au cours d'une manifestation contre un projet de densification du faubourg de Clendy-Dessous. Après un appel à manifester notamment cosigné par la Grève du Climat et le syndicat Uniterre<sup>1</sup>, les militants ont investi espaces verts et logements vides. Dans une spontanéité toute feinte<sup>2</sup>, ils ont sorti outils et choux-fleurs pour créer entre autres un «jardin participatif», des toilettes sèches, une «zone d'expérimentation collective»<sup>3</sup>... La police ne s'y attendait pas du tout. Autorisée, la manifestation n'était pas supposée dégénérer de la sorte. A l'heure où nous mettons sous presse, les zadistes occupent toujours Clendy-Dessous, requalifié de «Quartier libre».

Le site internet alternatif *Reverse.co* permet de suivre les tribulations des occupants, entre «chorale anarchiste», «agora ouverte à tous.te.s.x et bouffe pop», ou «critical mass<sup>4</sup> et veillée des luttes».

Cette opération est une énième érection de l'extrême-gauche. Les revendications des militants mélangent collectivisation de la propriété privée, libération animale, éco-féminisme et techniques alternatives de culture.

Les syndicats siamois d'Yverdon ont tous deux condamné l'action. Le 19 octobre sur les ondes de la RTS, Pierre Dessemontet a étalé sa déception d'avoir été trompé par les manifestants. Dans *24 heures* du 27 octobre, la Verte Carmen Tanner a osé les dépeindre comme de «prétendus écologistes». Dans *La Région* du 28 octobre, un militant prénommé Maël a pourtant avoué avoir espéré recevoir le soutien de la Municipalité à majorité rose-verte.

Les deux édiles devront bien admettre que leur fonds de commerce électoral se prolonge dans une nébuleuse internationale d'extrême-gauche.

Osons le pari qu'entre la scène culturelle yverdonnoise et les saynètes éco-féministes des soirées de Clendy-Dessous, la seule différence réside dans la perception de subventions communales. Qui sème le vent idéologique...

On ne peut toutefois actuellement reprocher à Mme Tanner et M. Dessemontet de faire publiquement preuve de complaisance pour les occupants de Clendy. La crédibilité de tous leurs projets futurs est en jeu. Mme Tanner a déploré que cette affaire creusera les fossés politiques à Yverdon. Disant cela, elle rappelle que le désordre appelle le désordre. La division n'en est que l'une des expressions.

On se souvient qu'une fois la ZAD du Mormont évacuée, Holcim s'était empressée de détruire la maison de la Birette. Elle cherchait à empêcher un retour rapide des zadistes. Elle prit pour cela le risque de renoncer à la procédure d'autorisation de démolition, pourtant obligatoire. C'était un acte de justice propre.

Dans de telles situations, le plus dangereux est de laisser le temps s'écouler. Bien qu'illégale, une installation devenue durable gagne en légitimité. Les tensions entre occupants, autorités et propriétaires en viennent à s'enliser et le conflit est plus difficile à trancher.

L'efficacité insuffisante des règles de protection de la propriété n'est pas seule en cause. Notre rapport aux choses, en particulier immobilières, dépasse la seule liste des prérogatives qu'accorde le code civil. A Rome, le pouvoir du propriétaire était de nature à la fois religieuse et politique. Il en va toujours un peu ainsi de nos jours. La propriété défie le temps et les générations. Elle ancre en un lieu. Ce faisant elle raccroche le propriétaire et ses descendants à la communauté.

Les squatters ont le mérite de rappler aux promoteurs que l'exercice de leur droit de propriété a des

répercussions sociales et politiques. Cette conscience de la nature politique de la propriété ne saurait toutefois se passer d'une approche économique, et même de recherche d'un certain profit. Elle seule est à même de garantir l'effectivité des projets. Avec la propriété vient ainsi un principe de liberté. Sans cette dernière, la propriété n'a plus de sens.

Les questions environnementales actuelles favorisent malheureusement des convergences entre l'emprise croissante de l'Etat et le discours des squatters d'extrême-gauche. On ne saurait tolérer que cette jonction aboutisse à une collectivisation larvée et détache la propriété des personnes qui l'exercent en leur nom propre.

Contre les squatters et leurs méthodes insurrectionnelles, il faut renforcer les moyens de défense du

propriétaire lui-même. Une motion d'Olivier Feller déposée en 2015 va dans ce sens. Elle tend à faciliter le recours à la police face à des occupations soudaines et illicites. Cette réforme aura notre soutien.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> <https://reverse.co/infos-locales/article/ensemble-a-la-manifestation-reprenons-la-ville-yverdon-ville-vivante-3256>.

<sup>2</sup> Dans l'édition du 28 octobre 2021 de *La Région*, *Journal du Nord vaudois*, une militante prénommée Lou a reconnu que cette action avait nécessité plusieurs mois de préparation (Greco Massimo, «Au cœur de l'occupation de Clendy-Dessous»).

<sup>3</sup> Locution inconnue de la rédaction.

<sup>4</sup> Une *critical mass* consiste en un cortège à bicyclette ayant délibérément pour fonction de perturber le trafic automobile afin de revendiquer plus de droits pour les cyclistes, entre autres minorités.

## La pédale fédérale

La Confédération s'est vue dotée de la compétence de s'occuper des pistes cyclables en fixant des «principes» à ce sujet, et en ayant la possibilité de soutenir et de coordonner les mesures prises par les cantons. On distingue aisément la nécessité de son intervention, pour que les mollets des Genevois puissent déployer leur vigueur sur les routes saint-galloises en toute familiarité confédérale. Une loi d'application de la norme constitutionnelle est actuellement débattue aux Chambres. Elle fait notamment obligation aux cantons d'établir un plan directeur des voies dévolues au vélo.

Des «experts» saluent ce projet, mais déplorent son insuffisance. Les uns voudraient une «conception stratégique» de la mise en œuvre du programme, car certains cantons pourraient traîner. D'autres demandent le développement des données statistiques en la matière. D'autres encore réclament l'élaboration d'un

programme fédéral de promotion du trafic cycliste, voire un «changement de paradigme» dans la conception du réseau routier. Au fil de ces revendications, on s'aperçoit qu'elles émanent non seulement des associations spécialisées dans les deux-roues, mais aussi de la Haute Ecole spécialisée de la Suisse orientale et de l'Observatoire universitaire du vélo et des mobilités actives de l'Université de Lausanne: où va se nicher la recherche fondamentale...

Le directeur de cet Observatoire ne demande d'ailleurs pas le renforcement des directives venues du haut, mais quelque argent fédéral pour hâter les réalisations. Avec 500 millions, estime-t-il modestement, on ferait déjà quelque chose. Nouvelle mobilité, vieilles habitudes de quémander les subsides fédéraux. Lesquels n'arrivent jamais sans leur lot de directives, mais on ne s'en aperçoit pas quand on a la tête dans le guidon.

J.-F. Cavin

### Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.  
Nous nous réjouissons vous y retrouver !

Prochains rendez-vous:

- 10 novembre:** De l'égal à l'unique, avec Olivier Delacrétaz
- 17 novembre:** La notion de souveraineté chez Bodin et Althusius, avec Lionel Hort
- 24 novembre:** «L'abolition de l'homme» de C.S. Lewis, avec David Verdan

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

### Votations fédérales du 28 novembre 2021

- Initiative sur les soins infirmiers **NON**  
(voir l'article d'Olivier Delacrétaz dans ce numéro)
- Initiative sur la justice **OUI**  
(voir l'article de J.-F. Cavin dans le numéro 2186 du 22 octobre 2021)
- Loi COVID-19 (modification du 19 mars 2021) **NON**  
(voir l'article de Félicien Monnier dans le numéro 2186 du 22 octobre 2021)

# Toujours plus haut vers le nivellement par le bas

Le 11 mai 2011 déjà, le syndicat suisse des services publics (SSP) du Canton décreta lors de son assemblée générale que le Pays de Vaud devait se munir d'un processus de maturité long de quatre ans, et non de trois. Le débat n'est donc pas nouveau, mais il revient sur le devant de la scène aujourd'hui : un postulat a été déposé en ce sens le 3 mars 2020, visant à anticiper les enjeux qu'entraîneraient pareilles modifications. Il a été traité et pris en considération le 16 juin de cette année par le législatif vaudois. La cause : une volonté centralisatrice de Berne qui souhaite mettre les derniers cantons romands réfractaires au diapason.

Cinq cantons (AG, FR, VS, GE, TI) comptabilisent 15 années d'enseignement en comptant le primaire, le secondaire et le Gymnase. Les autres cantons suisses n'en ont que 14. La particularité vaudoise ne réside donc pas dans la longueur du cursus, mais dans son agencement. En effet, là où la majorité des Alémaniques disposent de deux années

secondaires pour quatre ans de Gymnase, quelques cantons (NE, BL, BS, JU, BE francophone, VD) séparent les années d'études en trois ans de secondaire et trois ans de maturité<sup>1</sup>. Berne souhaite-t-elle ainsi mettre au pas les cancrs romands de l'éducation secondaire, en espérant voir ainsi la qualité scolaire s'améliorer?

La conseillère d'Etat Cesla Amarelle a expliqué que la révision (en 2023) serait accompagnée d'une période de transition de dix à douze ans, en 2033-2035<sup>2</sup>. Il n'en faudra pas moins pour engager des moyens massifs dans de nombreux nouveaux postes d'enseignement. Et que dire des infrastructures, déjà lourdement dépassées...

Même s'il n'est plus un secret que les cantons romands sont à la traîne, la grande disparité dans les agencements en pays francophones tend bien à prouver que ce ne sont pas des années de gymnase supplémentaires qui verront une amélioration drastique en la matière. Les élèves jurassiens, fribourgeois et valaisans s'en

sortent souvent mieux à l'université en première année, mais la durée de leur Gymnase est de respectivement trois, quatre et cinq ans. Genève et le Tessin, dont les gymnases sont pointés du doigt, ont un cursus en quatre années.

La volonté harmonisatrice de la Confédération ne doit pas se comprendre comme une poursuite d'excellence, mais bien comme une énième prétention centralisatrice. Elle recherche l'égalité de traitement. Mais l'égalité, c'est de traiter pareillement des situations similaires, et distinctement les situations différentes. La liberté des cantons d'agir souverainement et en bonne adéquation avec leurs particularités est encore négligée.

Pourtant, pour ceux que la qualité de l'enseignement gymnasial inquiète véritablement, les raisons sont toutes trouvées. Prenons les cantons romands qui s'en sortent le mieux : JU, VS et FR envoient environ 20% d'élèves en maturité gymnasiale. C'est environ un tiers pour VD, GE, TI, étrange coïncidence<sup>3</sup>... La volonté de transformer l'égalité de chances en égalité de résultats conduit certains cantons latins à vouloir envoyer

toujours plus les étudiants au gymnase. Dans le Pays de Vaud, ils étaient 7000 en 2000, ils sont en 2020 près de 12'800, et enregistrent 500 élèves de plus qu'en 2019. Essentiellement, c'est le nombre d'élèves en maturité gymnasiale qui augmente.

En envoyant autant d'élèves au gymnase et en étalant sa durée pour en baisser encore le niveau, l'école vaudoise ne fait qu'aiguiser le couperet des années propédeutiques universitaires. Vendeuse de rêves, elle empêche les jeunes d'être confrontés à la réalité, et ne fait que retarder l'échéance. Son égalité proclamée n'est qu'une idéologie démagogique qui mène le jeune adulte à l'échec, plutôt que de permettre à l'adolescent une remise en question.

Sébastien Mercier

<sup>1</sup> [http://doc.rero.ch/record/261126/files/md\\_ms2\\_p23785\\_p29877\\_2015.pdf](http://doc.rero.ch/record/261126/files/md_ms2_p23785_p29877_2015.pdf) page 5.

<sup>2</sup> <https://www.24heures.ch/vers-des-etudes-gymnasiales-etendues-a-quatre-ans-656473684471>.

<sup>3</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/taux-maturites.html>.

## La Feuille de Chêne ne jaunit pas

Comme chacun sait, Philippe Jacquot est mort le 24 février à Grignan. Au moment d'accepter la présidence d'honneur du Concours de poésie française *La Feuille de Chêne*, il nous avait mis en garde devant la difficulté d'imposer la pratique, dans une part des poèmes livrés, du vers régulier et de la rime, alors que, disait le poète disparu, *la poésie vivante presque toujours s'en éloigne*.

Le fondateur du Concours, M. Daniel Laufer, n'a pas transigé. Il a exigé des poètes en devenir le respect des contraintes classiques de la métrique. La Feuille de Chêne est parvenue à sa quatrième édition. Deux lauréats, Mme Viviane Aebi et M. Léonard Duteil se sont partagé le prix. En outre, M. Jean-Marc Huguenin a vu un de ses poèmes paraître dans la *Feuille N° 4*<sup>1</sup>. Tous trois se sont astreints à respecter les règles, prouvant par l'acte que rythme, régularité et rimes se concilient la poésie contemporaine.

Nos poètes viennent de toute la Suisse romande, parfois de ses confins : M. Duteil est de Carouge, M. Huguenin du Jura bernois et Mme Aebi de Dirlaret (Rechthalten) en Singine. Leurs parcours sont divers : M. Duteil n'a pas eu une existence facile ; guitariste puis poète, il nous a invités à lire la Bible avant de goûter ses poèmes. Mme Aebi est enseignante au collège Sainte-Croix de Fribourg et mère de famille. M. Huguenin exerce la profession d'économiste ; il nous a apporté des aiguilles de sapin blanc afin que nous les frottions pour en extraire un parfum d'agrumes.

Tous les trois ne nous réservent aucune envolée lyrique. Ils sont attentifs au concret, cernant les sensations et les perceptions les plus ordinaires, contemplant les objets les plus prosaïques : des gouttelettes d'eau, des arbres, l'azur, les nuances des saisons, voire une pistache au fond d'un pot,

des étoiles de Noël, la boue, un évier en inox, une casserole pleine de lait, des mitaines, une cuisine. Le passé campagnard et le monde contemporain s'entrechoquent. On y fait boucherie, on récuré une étable ; un engin mécanique déblaie la neige, les voitures circulent, des routes urbaines sont en chantier.

Ces poèmes, comme tous les poèmes, se prêtent à la lecture à voix haute ou à être appris par cœur – la régularité des vers aidant – comme l'a démontré M. Laufer, récitant avec netteté et fermeté un poème de M. Duteil en début de séance.

Oui, la poésie vit encore, partout, notamment dans les cœurs de nos compatriotes.

Nous nous dispenserons de tout commentaire supplémentaire, d'autant plus que Mme Sylvie Jeanneret, membre du comité de lecture, se livre dans la *Feuille N° 4* à une étude aussi empathique que savante des poèmes de Mme Aebi, laquelle démontre comment il est possible, par l'attention portée au quotidien, de revivifier des formes poétiques contraignantes.

La Feuille de Chêne ne jaunira pas et ne s'étiolera pas de sitôt. Le comité de lecture reste en place, et M. Laufer, après des années de labeur couronné de succès, a trouvé son successeur en la personne de notre ami Yves Guignard, docteur ès lettres (en histoire de l'art), fin connaisseur de la peinture de par sa profession, et amateur très éclairé de musique, de littérature et de poésie.

Jacques Perrin

<sup>1</sup> On peut se procurer la *Feuille de Chêne N° 4* en librairie, ainsi que *Souvenirs du lointain*, recueil de poèmes composés par M. Duteil sous le pseudonyme de Dulio et illustrés par Lova, paru en septembre 2021 (chez l'auteur, 20, route de Saint-Julien, 1227 Carouge-Genève).

## Occident express 93

Cet été, j'ai rencontré un Belge en vacances en Croatie. Il était estomaqué de savoir que je vivais à Belgrade : « Vous vous promenez en gilet pare-balles ? » Il s'imaginait donc qu'on vit à Belgrade en rasant les murs sous la mitraille de la mafia et des criminels de guerre, comme dans certains reportages de CNN des années nonante. Voilà le cliché qui colle à la peau de tout un peuple depuis environ trente ans : les Serbes sont un peuple ultra-nationaliste, sanguinaire et criminel. J'ai entendu, lu et vu ce cliché depuis tant d'années et sous tellement de formes que je ne m'en étonne plus, même si je m'en déssole toujours. En Suisse, on me le sert parfois sous forme de blague, comme pour me faire comprendre qu'on peut en rire désormais. Il est délicat, alors, de faire comprendre à l'auteur que ça n'est ni sympathique, ni drôle. Que ça n'est que la répétition *ad nauseam* de la même insulte éculée sur un autre registre. Car c'est une insulte puisque c'est tout un peuple que l'on disqualifie. Les Suisses en savent pourtant quelque chose, du cliché insultant qui colle à la peau. Combien de films, d'articles et de livres colportent-ils la notion selon laquelle la Suisse ne serait que le trou noir de la finance mondiale entretenu par un peuple diligent et efficace mais sans aucune morale, systématiquement au service du crime. Par exemple, dans les séries « Billions » et « Breaking Bad », regardées par des dizaines de millions de spectateurs, la Suisse apparaît comme le seul endroit au monde où les pires assassins et les pires trafiquants sont certains de trouver refuge. Dans « Billions », le milliardaire new yorkais qui vient d'échapper à la justice se fait accueillir par des douaniers sur le tarmac

de l'aérodrome de St Moritz, qui lui donnent son passeport suisse avec un grand sourire. Dans « Breaking Bad », le cerveau ultra-violent d'un empire de la drogue se fait assassiner mais livre son secret sur un bout de papier où il est écrit « SwissBanc », suivi d'un numéro, une mention qui n'a besoin d'aucune explication : c'est suisse, c'est donc sale. Ainsi pour la Serbie comme pour la Suisse, il y a ceci de commun que ce ne sont pas tant les faits qui sont problématiques. Il existe tellement d'autres pays proches ou lointains qui se sont rendus coupables de crimes pires ou semblables qu'il semble absurde de ne s'attarder que sur ces deux exemples. Comme si seule la Serbie, notamment dans les Balkans, était capable d'agresser des populations civiles. Comme si seule la Suisse avait été trop heureuse de recycler sans ciller, des décennies durant, des fortunes mal acquises. Et comme si ces pratiques avaient encore cours en dépit de toutes les preuves du contraire. Or voilà, nous vivons dans l'ère de l'information immédiate, globale et en continu. Il est capital d'y maîtriser ce qu'on appelle « la narration », c'est-à-dire la version de l'histoire qu'il est important de retenir. Et cette narration a totalement échappé aux Serbes, trop sûrs de leur pouvoir militaire en Yougoslavie, trop sûrs de remporter le conflit. Elle a également échappé aux Suisses, trop sûrs de n'avoir rien à se reprocher sinon quelques fameuses « peanuts », trop assis sur leur fabuleuse réputation d'efficacité et de neutralité. Ce qui revient à dire que, dans cette nouvelle ère, le péché d'arrogance est plus néfaste que le crime lui-même.

David Laufer

# Une initiative malheureusement irrecevable

Il y a depuis trop longtemps trop peu de personnel soignant en Suisse, malgré l'apport des travailleurs étrangers, frontaliers ou autres, dont la pandémie a d'ailleurs montré qu'ils pouvaient faire défaut d'un jour à l'autre. La surcharge de travail individuel due à ce manque chronique, avec le stress et l'épuisement qui l'accompagnent, dissuadent les jeunes d'apprendre le métier, contraignent de nombreux infirmiers à réduire leur taux d'activité, en amènent d'autres à prendre leur retraite avant l'heure. Certains changent carrément de métier après quelques années. D'ici huit ans, affirme l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), il manquera plus de quarante mille diplômés.

Dans le même temps, la croissance démographique, l'allongement de la durée de la vie et le développement de l'offre technique augmentent les besoins – et les coûts – hospitaliers.

De loin en loin, la grande presse nous apprend que les infirmières des EMS, ou des maternités, ou des services d'urgence, sans parler des autres, sont en train de craquer. Et quelques jours après, un pont hospitalier ou politique, invité par cette même grande presse, aligne les poncifs d'usage dans un article lénifiant qui nous apprend que le personnel soignant fait un boulot formidable, qu'il relève des défis incroyables dans des conditions inimaginables. En d'autres termes, c'est dur, les gars, mais on peut le faire, on va le faire! Et l'incident est clos.

En temps de pandémie (en tout cas les six premiers mois), on sort sur son balcon et on applaudit les infirmières tous les soirs et on est content de soi parce qu'on s'est montré solidaire. Et après? après, rien du tout.

Ce refus obstiné de prendre des mesures pour améliorer une situation durablement intenable explique le lancement de l'initiative de l'ASI «Pour des soins infirmiers forts». Soutenue par

plusieurs syndicats, dont Unia, et de nombreuses associations en lien avec les soins, comme la FMH, Pharmasuisse ou la haute école de La Source, elle exige que «la Confédération et les cantons [...] veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité». A cet effet, ils doivent garantir «qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants». Selon les dispositions transitoires de l'initiative, cela passera par une amélioration de la formation, des conditions de travail, des rémunérations et des possibilités d'évoluer dans la carrière. En outre, l'initiative veut revaloriser la profession en autorisant le personnel infirmier à prescrire des soins (dûment énumérés) sans directive médicale et, pour certains, remboursables par les assurances.

Les auteurs de l'initiative se sont focalisés sur l'amélioration de leur profession, ce qui est légitime, mais ce qui les conduit à passer trop rapidement sur les aspects institutionnels. Pour être cohérent avec la Constitution dans son ensemble, mais aussi pour être efficace, un article constitutionnel doit respecter la répartition usuelle des compétences. En l'occurrence, les questions, essentielles, de rémunération et de conditions de travail se règlent entre les partenaires sociaux et sur le plan cantonal. C'est l'approche la plus difficile, mais la plus réaliste. Ce n'est pas ce que fait l'initiative, qui les confie directement au pouvoir fédéral. Elle se montre ainsi, d'un seul coup, à la fois étatiste et centralisatrice. Ne traitant pas les choses au bon niveau, elle annonce une de ces lois tentaculaires et labyrinthiques qu'adore la bureaucratie fédérale.

Il faut aussi parler du *new public management* qui, il y a une vingtaine d'années, a envahi le monde hospitalier

européen. Dans *L'hôpital, une nouvelle industrie*, paru en janvier 2020 dans la collection *Tracts Gallimard*, le docteur Stéphane Velut décrit d'une façon terrifiante la prise de pouvoir progressive des gestionnaires, non seulement dans l'organisation matérielle des réseaux hospitaliers en général et de chaque hôpital en particulier, mais aussi dans la politique du personnel, dans le rôle des cadres, directeur compris, dans les acquisitions techniques, dans la durée des hospitalisations et même dans les priorités médicales<sup>1</sup>.

Cela débouche sur un système de travail «en flux tendu», où les personnes ne sont plus que des rouages entraînés dans une course folle et sans fin, dans une ambiance d'embauche à la baisse aggravée par la pression constante de la «concurrence hospitalière». Là est

le problème de base, qui aggrave les autres et les rend insolubles.

On n'arrivera à rien tant qu'on ne mettra pas en cause cette idéologie «toyotiste» qui, quels que soient la formation et les salaires des infirmières, continuera de pourrir les relations hospitalières et le travail du personnel soignant. Et ça, on ne le fera pas à coups d'initiatives. C'est l'affaire directe du pouvoir cantonal, non comme chef de l'administration, mais comme responsable politique du bien commun.

Nous acceptons les constats des initiants, mais nous ne pouvons les suivre dans la forme institutionnelle qu'ils donnent à leurs solutions. Nous ne pouvons que refuser et engager nos lecteurs à refuser l'initiative «Pour des soins infirmiers forts».

Olivier Delacrétaz

<sup>1</sup> Voir l'article de Jacques Perrin dans *La Nation* N° 2164 du 18 décembre 2020.

## Le noble bréviaire de Vincent Grandjean

Le Chancelier de l'Etat de Vaud a pris sa retraite le 30 septembre dernier, après vingt-quatre années de loyaux services. Une fois n'est pas coutume, cet événement a permis d'attirer la lumière sur la fonction de Chancelier et la personne de son titulaire, M. Vincent Grandjean.

Souvent méconnu du public, le Chancelier joue un rôle à la fois discret et essentiel dans le bon fonctionnement des institutions. Par facilité, les médias ont pris l'habitude de désigner le Chancelier comme huitième conseiller d'Etat, appellation que Vincent Grandjean a toujours refusée. Certes, le Chancelier assiste aux séances du gouvernement, prépare ses travaux et veille à la bonne exécution de ses décisions. Mais Vincent Grandjean a un sens des institutions trop élevé pour se méprendre sur son rôle. Il a toujours fait une claire distinction entre l'action du monde politique et celle de l'administration dont la vocation est de la mettre en œuvre et la traduire en actes.

Par le jeu des élections, les gouvernants passent mais l'Etat demeure. Le Chancelier se trouve précisément placé à ce point de contact entre la conduite politique et le service public. Le fait que la fonction ait été occupée par la même personnalité pendant près d'un quart de siècle montre la permanence de l'Etat et les hautes qualités dont Vincent Grandjean a fait preuve pour tenir cette fonction exigeante. En charge de l'appui et de la planification au Conseil d'Etat, responsable de la coordination avec le Grand Conseil et entre les départements, porte-parole du gouvernement et chef du protocole, le Chancelier est de ces fonctions qui ne se remarquent que lorsqu'elles dysfonctionnent ou font défaut. Tel n'a jamais été le cas de Vincent Grandjean qui a su fidèlement incarner la grandeur qu'il y a dans le service aux institutions.

Nommé en 1997, il a servi pendant six législatures et connu vingt-deux

conseillers et conseillers d'Etat. Durant cette longue carrière, Vincent Grandjean a piloté de nombreuses réformes de grande envergure, à commencer par la mise en œuvre de la Constitution vaudoise de 2003 et des lois organiques qui en ont découlé. Son action diligente a beaucoup contribué à façonner l'Etat de Vaud tel qu'il est et fonctionne aujourd'hui. Au moment de la retraite, le Chancelier peut considérer avec fierté l'étendue de ses accomplissements et, s'il devait s'autoriser ce sentiment pourtant légitime, cela serait assurément avec sobriété.

Beaucoup a déjà été dit et écrit pour saluer les nombreuses qualités de Vincent Grandjean. Tous ces hommages sont amplement mérités et les Vaudois lui doivent beaucoup. L'auteur de ces lignes a eu le privilège de travailler sous sa conduite pendant plusieurs années au sein du collège des secrétaires généraux. Il voudrait relever ici l'attachement de Vincent Grandjean au Pays, son respect des personnes et des institutions, son autorité, sa finesse d'esprit et sa virtuosité à manier l'understatement qui est sa manière à lui d'exprimer le meilleur de l'humour vaudois.

L'une des dernières grandes réalisations de Vincent Grandjean a été la rénovation du Château Saint-Maire. Projet historiquement, techniquement et symboliquement complexe, il a été unanimement salué comme une brillante réussite. A cette occasion, une œuvre de l'artiste vaudoise Ariane Epars a été installée sur le mur qui fait face au grand escalier intérieur du monument. On peut y lire les douze vertus des nobles tirées d'un poème du XV<sup>e</sup> siècle: foi, loyauté, honneur, droiture, prouesse, amour, courtoisie, diligence, netteté, largesse, sobriété et persévérance. Qu'il soit permis de dire que Vincent Grandjean les a incarnées et particulièrement la première d'entre elles: la noblesse.

Vincent Hort

## Programme télé

Kevin et Vanessa s'installent sur le canapé du salon, face à leur télévision HD hyperconnectée.

- Ma chérie, qu'y a-t-il de lesbien au programme ce soir ?
- A peine un feuilleton, un court métrage et un reportage.
- Et d'homo masculin ?
- Une série, un débat et un policier.
- C'est tout ?
- Une misère.

- Et du côté des monstres hétéro blancs violeurs racistes populistes ?
  - A peine huit, et encore, si j'y inclus les pervers narcissiques homophobes tueurs en série.
  - Cette censure est odieuse
  - Encore un coup de l'Opus Dei.
  - Ah ! J'ai trouvé un truc épatant. Une comédie typiquement parisienne.
  - Et quel est le sujet ?
  - Un cycliste Velib virevolte au milieu des embouteillages créés par Anne Hidalgo, renverse un trottinettiste, qui tombe à son tour sur des passants islamophobes, qui sont précipités sur des poubelles non évacuées par la mairie et doivent être transportés vers un hôpital en grève par une ambulance électrique conduite par un sans-papiers nigérian.
  - Ah, l'humour français !
  - Paris sera toujours Paris.
- Et la télé sera toujours la télé.

Arnaud Picard

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Les Alémaniques à la rescousse du français ?

On peut lire dans *Lausanne Cités* que l'association «Défense de la langue française» (DLF) lance une «contre-attaque contre l'écriture inclusive». En particulier, l'association organisera ce mois-ci les «Etats généraux de la Langue française en Helvétie» et se prépare à déposer à Genève une «Initiative populaire pour interdire l'écriture dite inclusive en Suisse». Afin d'analyser ce programme, il est important de démêler l'orthographe rectifiée et l'écriture dite inclusive. La première fut entérinée par l'Académie française en 1993 et est théoriquement enseignée en France comme en Suisse depuis des années (mais largement laissée de côté

en pratique)<sup>1</sup>, alors que la seconde est condamnée par l'Académie, elle a été récemment interdite par l'Education nationale en France, par la Chancellerie fédérale pour les documents officiels en allemand, et plus récemment encore par le gouvernement valaisan pour les documents administratifs en français.

La Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a récemment décidé de modifier dès 2023 les programmes scolaires romands, afin que ne soit enseignée que l'orthographe dite rectifiée ; non contente d'entériner de force une réforme que la population francophone a

très manifestement refusée au cours des trente dernières années, la CIIP cache dans son poussiéreux projet des élans épiciques et inclusifs tout neufs. Les parlements jurassien et genevois ont heureusement déjà décidé de suspendre cette réforme; nos législateurs adopteront-ils aussi cette saine réaction?

Il n'est pas question de faire ici l'analyse des «rectifications» quasi abandonnées que reprend la CIIP; on renvoie pour cela notamment à l'éditorial de *La Nation* no 2182. Il est en revanche intéressant de s'attarder quelque peu sur les éléments dits inclusifs qu'y intègre la CIIP. En inscrivant comme «règle d'or»<sup>2</sup> le choix de formulation respectant la «diversité des genres et des cultures», la CIIP laisse transparaître le véritable objectif de la réforme: non pas rectifier une orthographe ponctuellement incohérente pour faciliter l'apprentissage du français, mais plutôt utiliser la langue et le système d'éducation publique pour endoctriner dès le plus jeune âge le futur de notre nation. Relevons tout de même que la CIIP laisse heureusement de côté les excès réclamés par les minorités les plus bruyantes: ainsi on ne trouvera à l'école ni points médians, ni accords de proximité, et nos enfants pourront lire Rabelais, Montaigne, Balzac et Chateaubriand dans le texte original, plutôt qu'une version adaptée aux idéaux modernes.

Revenons à l'initiative. Son texte n'a pas encore été publié et il est donc impossible de se prononcer sur son contenu. Le titre laisse croire qu'il s'agira d'une interdiction comparable à celle ayant été prononcée en Valais, alors que les interventions médiatiques du président de DLF mélangent volontiers le combat contre l'écriture inclusive et celui contre la réforme de la CIIP. Les deux combats sont nobles: il faut préserver l'enfant d'un mauvais formatage à l'école, de même que l'adulte d'une corruption à l'usage due à une exposition grandissante à des graphies fantaisistes. On ne saurait pourtant les lier! Le français étant une langue officielle de la Confédération, il paraît sensé de régler la forme que celle-ci emploiera dans ses communications au niveau fédéral. L'Instruction publique fait (encore) partie des attributions des cantons, et l'on ne saurait répondre à un problème local par une initiative fédérale. Il appartient à nos autorités cantonales, comme l'ont déjà fait deux de nos voisins, de torpiller le projet de réforme et de remettre en question les objectifs de la coordination intercantonale et, à défaut, au souverain d'agir en conséquence. On trouvera plus facilement dix mille Vaudois soucieux de l'éducation de leurs enfants que cinquante-et-un pour cent de Suisses allemands prêts à nous sauver.

Benoît de Mestral

<sup>1</sup> *Tribune de Genève* du 18 février 2008; *La Liberté* du 8 septembre 2018.

<sup>2</sup> Voir «Le petit livre d'OR» (pour Orthographe Rectifiée), publié par la CIIP, p. 49.

## Deux futurs maréchaux torturés

Certains maréchaux échappent de justesse à la mort, mais pas à la torture. C'est le cas de Kirill Meretskov. Précocement empâté, les cheveux plats, solitaire, il rêvait d'être instituteur. Issu de la petite paysannerie, il ne participe pas à la Première Guerre, car l'entreprise qui l'emploie comme menuisier travaille pour la Défense nationale. Il adhère au parti bolchevique en 1917 et entre comme volontaire dans l'Armée rouge. Lettré, il est envoyé à l'académie de l'Etat-Major général. En 1937, il est lieutenant-général et adjoint du chef de l'EMG. Il prépare l'attaque contre la Finlande, qui échoue. Il est critiqué mais conserve le commandement d'une armée. Il réussit une excellente percée, est décoré du titre de *Héros de l'Union soviétique*, puis dirige l'EMG. Il est limogé six mois plus tard parce qu'il ne partage pas les vues de Staline sur l'axe d'une possible attaque allemande. Il est arrêté juste avant l'invasion, accusé de complot, battu sauvagement; un bourreau urine sur sa tête. Il écrit à Staline et on le libère pour des raisons mystérieuses. Il est nommé à la tête de la 7<sup>e</sup> armée indépendante. C'est un homme brisé qui doit commander assis ou couché. *Ils m'ont pissé dessus*, répète-t-il sans cesse. Il frise le suicide, mais s'en sort en obéissant aveuglément à Staline. Il se soumet, accepte tout. Il poursuit sa carrière comme commandant de Front face à la Finlande, puis remporte, en août 1945, un succès net face à l'armée japonaise qui n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Meretskov, depuis qu'il a subi la torture, a vécu dans une profonde insécurité intérieure. En 1942, de mauvaises décisions de sa part (et de Staline) ont provoqué la perte de la 2<sup>e</sup> armée de choc du compétent général Andreï Vlassov, seul officier supérieur à passer du côté allemand – il le paiera très cher. Celui-ci a dit de Meretskov: *Un égoïste. Une personnalité très nerveuse. Une conversation professionnelle sérieuse entre lui et les commandants d'armée était presque impossible.*

Konstantin Rokossovski lui aussi a été arrêté et torturé. Cela ne l'a pas empêché de former avec Joukov et Koniev le trio des plus célèbres maréchaux soviétiques, les vainqueurs de Berlin. Il a le tort d'être à moitié polonais. Les Polonais sont des ennemis traditionnels de la Russie. A tel point qu'un jour, le chef du NKVD du district de Sverdlovsk fait arrêter préventivement toutes les personnes dont le patronyme se termine en -ski... En mai 1937, un ami de Toukhatchevski «avoue» sous la torture que Rokossovski est un agent trotskiste clandestin. Battu jour et nuit, le futur maréchal perd toutes les dents de devant et survit dans une cellule immonde de 10 mètres sur 10 où s'entassaient près de cent prisonniers. Il n'avoue rien, ne dénonce personne. L'instruction de son procès traîne en longueur. Il est libéré en 1940 sans explications, récupérant son grade et le commandement du 5<sup>e</sup> corps de cavalerie. Désormais, à chaque sourire, il laissera entrevoir des prothèses de dents en acier. Persuadé que Staline ne savait rien, que le NKVD seul a causé son malheur, il est le seul maréchal à pleurer sincèrement la mort de Staline en 1953.

Mesurant 1 m. 95, les yeux bleu de givre, il n'hésite pas, comme ses confrères, à faire fusiller les récalcitrants. Mais c'est un très bon chef jouant sur différents registres. Il sait trouver des subordonnés compétents, se fait obéir sans insulter, menacer, humilier. Il possède une autorité magnétique, un calme à toute épreuve qui lui attache les hommes. Même blessé, il se maîtrise. Le journaliste Ilya Ehrenbourg dit de lui: *C'est l'officier supérieur le plus courtois que j'aie jamais rencontré.* Seul commandant de Front à oser ralentir une opération si la logistique ne suit pas, il est le second maréchal soviétique, après Malinovski, à édicter un ordre qui interdit de commettre des atrocités contre les civils allemands, sans grand succès il faut bien le dire.

J. P.



## De la difficulté à changer le changement

Dimanche passé, la nuit a duré, une fois de plus, une heure de plus. Certains ne s'en plaignent pas. D'autres s'en plaignent, au motif que leur rythme biologique s'en trouve bousculé – ce qui laisse à penser que leur rythme biologique est techniquement coordonné avec la position des aiguilles sur le cadran de leur montre, auquel cas une solution pourrait être de ne pas bouger les aiguilles mais de déplacer la position des chiffres.

### LE COIN DU RONCHON

Bref, tout le monde n'est pas d'accord quant à l'opportunité des changements d'heure. Mais l'argument de la pénibilité du réglage et re-réglage de toutes les horloges de la maison a peu à peu perdu de sa force avec l'automatisation de plus en plus généralisée desdites horloges: de nos jours, il n'y a plus guère qu'une belle montre-bracelet traditionnelle et une horloge murale à l'effigie du Président qui sollicitent encore notre attention un dimanche matin de mars et un autre en octobre. Conséquemment, une majorité se dégage désormais pour ne plus changer. Cette position de principe contre le changement nous paraît de bon aloi.

Encore faut-il que la fin des changements (d'heure) soit validée par le monde politique; et c'est là que les choses se gâtent. Tous les pays européens se

déclarent d'accord de ne plus changer (d'heure) au point que, chaque année, on nous promet que c'est le dernier changement (d'heure) – *le der des ders*. En revanche, tous les pays européens ne s'accordent pas sur le moment du dernier changement (d'heure). Les uns voudraient rester à l'heure d'hiver, les autres à celle d'été – alors que, si on y réfléchit, cela ne fait aucune différence puisque c'est seulement une question de notation des heures, qui n'empêche pas de définir librement les horaires de travail et de repos selon les saisons et les latitudes. On pourrait laisser chaque pays faire comme il veut, ce qui créerait un joyeux capharnaüm continental mais aurait l'avantage de résoudre le problème sans délai et de permettre à ceux qui aiment changer d'heure de continuer à le faire en voyageant. Hélas, les politiciens qui font l'éloge de la *diversité* dans leurs discours ne la tolèrent pas dans la réalité: nous allons donc continuer de changer d'heure deux fois par année parce que l'Union européenne n'arrive pas à déterminer le meilleur moment pour s'arrêter.

Exprimé d'une autre manière, le changement d'heure ne va pas changer tout de suite car il constitue un changement régulier, que l'on s'est habitué à ne pas changer, tandis que l'abandon du changement d'heure représente un vrai changement, auquel il est difficile de se résoudre car, comme tout changement, il pose des problèmes à ceux qui, comme tout le monde, n'aiment pas le changement.

L'Occident qu'ils défendent, c'est celui de l'Atlantique Nord. Ses lieux saints ne sont pas Delphes, Chartres, Rome, mais Hollywood, Wall Street et Silicon Valley.

François Bousquet, *Eléments* 192, octobre-novembre 2021